



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 octobre 2013

## Les professionnels français du cuir, de la chaussure et de la maroquinerie respectueux de la qualité des produits

*En réponse aux reportages dénonçant des pratiques de fabrication d'articles en cuir dans certains pays du monde et aux conséquences qu'il peut en résulter, le Conseil National du Cuir tient à préciser que le marché français est l'un des plus sûrs.*

### Une réglementation très stricte

Chacun des acteurs du marché français, industriel, importateur ou distributeur est tenu de respecter des réglementations françaises, européennes ou internationales, relatives à l'innocuité des produits, qui sont très strictes et n'ont pas d'équivalent au niveau mondial.

### Des services de l'Etat vigilants

Les pouvoirs publics français contrôlent avec la plus grande attention les produits importés et commercialisés (Douanes et DGCCRF), ainsi la France est le seul pays d'Europe à effectuer des prélèvements de produits finis afin de les faire analyser, faisant de notre marché l'un des plus sécurisés pour le consommateur.

### CTC : Un centre d'expertise unique dans les industries du cuir

CTC (*Lyon*), le centre d'expertise du cuir, de la chaussure et de la maroquinerie, travaille avec les plus hautes instances de réglementation (Commission européenne, CEN, ISO) pour renforcer la sécurité des marchés français et internationaux.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le chrome dans le tannage**

Le chrome III utilisé dans la fabrication du cuir et des articles en cuir est totalement inoffensif.

Il ne doit pas être confondu avec le chrome VI qui peut apparaître dans certains produits finis lorsque le processus de tannage a été mal maîtrisé. Ce dernier produit étant reconnu comme allergène pour environ 4 personnes sur 100 000, l'Europe va intégrer dès 2015 dans sa réglementation « REACH » des limites de quantification très basses (3 mg/kilo). Notons que le chrome VI peut être nocif par inhalation ou par ingestion, mais ces modes d'utilisation ne concernent pas l'usage normal des produits en cuir mis sur le marché.

L'Union Européenne, par le biais du « Risk Assesment Committee », considère que le risque environnemental lié à la présence de chrome VI dans les cuirs est très faible.

### **Des cahiers des charges français en avance sur la réglementation**

Sans attendre la réglementation européenne, les professionnels français du cuir, de la chaussure et de la maroquinerie ont depuis 2009 intégré la limite de détection de 3mg/kg dans la majorité des cahiers des charges de fabrication ou d'achat. Les entreprises consacrent des budgets importants à l'analyse du cuir par des laboratoires indépendants en vue de l'identification des produits non conformes.

### **Innoshoe : Une Charte de qualité dans la chaussure**

Un groupe d'industriels français de la chaussure a lancé une opération pilote sur le sujet de l'innocuité des chaussures en rédigeant une Charte de qualité dénommée « Innoshoe » novatrice et exemplaire (1).

### **La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La filière française du cuir est la seule au niveau international à travailler depuis 2 ans sur ses engagements sociétaux dans le cadre de la norme ISO 26000 portant sur la RSE, dont une partie concerne l'innocuité des produits. Ces engagements seront prochainement rendus publics.

### **La France organise en Chine un congrès international de la chaussure (2)**

L'UITIC (Union Internationale des Techniciens de l'Industrie de la Chaussure) organise son 18<sup>e</sup> Congrès à l'initiative de son Président Yves Morin (*Directeur Général de CTC*) sur le thème « **La RSE : un challenge pour l'industrie de la chaussure** ». Jean-Pierre Renaudin, Président de la Fédération Française de la Chaussure, participera à la délégation aux côtés d'une trentaine d'industriels, scientifiques et journalistes français.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(1) Charte Innoshoe <http://www.innoshoe.fr/>

(2) Congrès UITIC Canton 13/ 18 novembre 2013 <http://uitic-congress.chinaleather.org>

**Le Conseil National du Cuir** est l'organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir et de tous ceux qui contribuent à la production, à l'utilisation ou à la distribution du cuir.

Le Conseil National du Cuir est une confédération qui regroupe 19 fédérations ou syndicats professionnels de la filière française du cuir, depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis.

### La filière Cuir française

- ◆ 8 000 entreprises
- ◆ 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- ◆ 70 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- ◆ 1<sup>er</sup> producteur mondial des cuirs finis de veau et exotiques
- ◆ 3<sup>ème</sup> exportateur mondial de cuirs et peaux bruts
- ◆ 13<sup>ème</sup> exportateur de cuirs finis
- ◆ 3<sup>ème</sup> exportateur mondial d'articles de maroquinerie

